



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 20 décembre 2023** à 18 h 00 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Bruno THUET – Guy BOISSERIN – Jean-Philippe SANTONI – Christophe GALLAY – Florence RICHARD – Catherine PEREZ – Jessica DIONISIO – Marie DECHESNE – Laurence BEUGRAS – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir : Éric JACQUET (à Valérie GRILLON) – Erwan LE SAUX (à Sébastien FRANCOIS) – Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET) – Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2023_134	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Délibération budgétaire modificative n°2 - Exercice 2023	26	7	0	0
2023_135	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville	28	5	0	0
2023_136	BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Adoption	28	5	0	0
2023_137	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024 Subvention d'équilibre à la résidence-autonomie « Les Arcades »	28	5	0	0
2023_138	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024 Subvention d'équilibre au CCAS	28	5	0	0
2023_139	RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Subvention d'équilibre 2024	28	5	0	0
2023_140	SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	28	0	5	0
2023_141	SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS Renouvellement d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	28	0	5	0

Conseil municipal - Brignais

2023_142	SERVICES MUNICIPAUX PRIME POUVOIR D'ACHAT Modalités de versement et d'attribution	33	0	0	0
2023_143	CIMETIÈRE TARIFS DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM Année 2024	28	5	0	0
2023_144	VIDÉOPROTECTION DÉPORT D'IMAGES VERS LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE BRIGNAIS Convention	33	0	0	0
2023_145	MANDAT SPÉCIAL POUR UNE MISSION À PARIS LABEL « LIRE ET FAIRE LIRE » Remboursement des frais de déplacement	32	0	0	1
2023_146	MANDAT SPÉCIAL POUR UNE MISSION À PARIS « GRAND PRIX LIVRES HEBDO » Remboursement des frais de déplacement et de séjour	32	0	0	1
2023_147	MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTION DE GESTION - Autorisation de signature	33	0	0	0
2023_148	PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU GARON SMAGGA Avis de la commune	33	0	0	0
2023_149	ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS Subventions 2024	28	0	5	0
2023_150	ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS Convention d'objectifs et de moyens avec la ville pour l'année 2024	33	0	0	0
2023_151	ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT LA CÂLINERIE Convention d'occupation d'un local	32	0	1	0
2023_152	CONVENTION TRIPARTITE CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / VILLE AVENANT N°1 - Approbation et autorisation de signature	33	0	0	0
2023_153	CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL SUBVENTIONS 2024 Fonctionnement, Enfance Jeunesse, Accompagnement à la scolarité	33	0	0	0
2023_154	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS Subvention 2024	33	0	0	0
2023_155	ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF Subventions 2024	33	0	0	0
2023_156	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE Subventions 2024	33	0	0	0
2023_157	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT Subventions 2024	33	0	0	0
2023_158	ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS Subvention 2024	32	0	0	1
2023_159	ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB) Subvention 2024	33	0	0	0
2023_160	ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL ET HUMANITAIRE Subventions 2024	33	0	0	0
2023_161	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION Subventions 2024	33	0	0	0
2023_162	AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS Subvention 2024	33	0	0	0
2023_163	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ Subventions 2024	33	0	0	0
2023_164	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE Subventions 2024	32	1	0	0
2023_165	BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE Adoption	26	7	0	0

Fin de séance à 22 h 20

CM 20/12/23 – 18 h 00

Page 2 sur 2



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 - Exercice 2023

N°2023_134

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **21 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Éric JACQUET (à Valérie GRILLON) - Erwan LE SAUX (à Sébastien FRANÇOIS) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

La délibération budgétaire modificative n° 2 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	15 000 €	127 150 €
Recettes	15 000 €	127 150 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrés notamment les éléments suivants :

- En dépenses :
 - L'ajustement des frais de personnel pour 180 000 € et des indemnités des élus pour 7 500 €
 - L'intégration d'une subvention complémentaire pour le budget du centre communal d'action sociale de 22 000 € soit un total versé pour l'année 2023 de 180 000 € (183 000 € voté en séance du conseil municipal du 14 décembre 2022 et -25 000 € voté en séance du conseil municipal du 24 mai 2023)
 - L'ajustement à la baisse des subventions du Centre Social et de la Maison des Jeunes et de la Culture pour 2023 en lien avec le versement du « bonus territoire » pour un total de - 18 000 €.
 - La régularisation du rattachement de 150 000 € de la participation de l'Etat pour le financement de la scolarisation des enfants à partir de 3 ans et de l'impact sur les contributions des communes dans le cadre des écoles privées conventionnées.
 - L'ajustement des intérêts de la dette pour 4 000 € en lien avec les intérêts intercalaires liés au déblocage progressif des fonds à hauteur de 2 000 000 € sur le prêt contractualisé en 2023 auprès de la Caisse d'Epargne et les intérêts courus non échus.
 - La constitution de nouvelles provisions pour risques et charges avec la couverture des risques de contentieux et de dépréciation de créances pour un total de 18 000 €
 - L'intégration d'une enveloppe supplémentaire de 130 000 € afin de réaliser les amortissements au prorata temporis des entrées d'actifs sur l'exercice 2023 (somme inscrite également en recette d'investissement)

La section de fonctionnement s'équilibre par un ajustement à la baisse du virement à la section d'investissement de 478 500 € (soit un total de 2 248 890.88 € budgétés).

Pour la section d'investissement, sont en outre intégrés les éléments suivants :

- En dépenses :
 - La réduction de 270 000 € des subventions d'équipement versées au Syseg pour les travaux d'eaux pluviales selon le réalisé 2023
- En dépenses et recettes :
 - L'opération comptable de bascule des frais d'étude au chapitre 041 (+/- 350 000 €), permettant de rattacher les frais d'études au compte de travaux
 - L'intégration des opérations de remboursement d'avance forfaitaire réalisées dans le cadre du marché de réaménagement de l'école Jean Moulin pour 46 500 €

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement à la baisse du virement de la section de fonctionnement de 478 500 € (soit un total budgété de 2 248 890.88 €) ainsi que la baisse de l'emprunt d'équilibre de 114 050 € (soit un total budgété ramené à 3 366 059.12 €).

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER la délibération budgétaire modificative n°2 2023 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 tel que présentée en séance et jointe en annexe, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	15 000 €	127 150 €
Recettes	15 000 €	127 150 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville

N°2023_135

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Erwan LE SAUX (à Sébastien FRANÇOIS) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire prévue par le code général des collectivités territoriales en ses articles L2311-3 et R2311-9. Cette procédure vise à planifier les investissements ; elle favorise leur gestion pluriannuelle et permet ainsi d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou de plusieurs investissements. Celles-ci demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès l'adoption de cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent quant à elles faire l'objet d'une délibération.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil d'ouvrir une autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation énergétique et le réaménagement de l'Hôtel de Ville

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- CRÉER une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) « rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville » selon l'échéancier suivant :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP en TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP24.1	Rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville	1 500 000€	100 000 €	800 000 €	600 000 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

- PRÉCISER que le financement de l'opération se décompose désormais de la manière suivante :

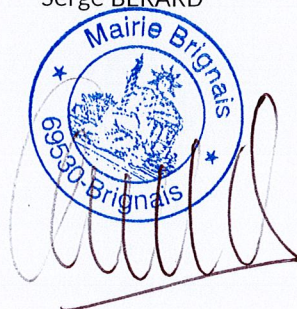
	Montant estimé
Etat - Fonds vert :	250 000 €
Région	0 €
Département	150 000 €
Emprunt	500 000 €
Autofinancement	600 000€

- INDICER que les frais d'études sont inclus dans cette AP/CP
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 20 compte 2031 et chapitre 21 compte 21311 et 2184 du budget principal de la commune - exercices 2024 à 2026
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 13 du budget principal de la commune - exercice 2024 à 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption

N°2023_136

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Le budget annexe de la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais au titre de l'exercice 2024 soumis au vote du Conseil municipal, s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	6 300 €	6 300 €
Fonctionnement	537 650 €	537 650 €

Le budget 2024 fait suite au débat d'orientation budgétaire du 29 novembre 2023, il est voté conformément à l'instruction M57, par chapitres et en hors taxes, en raison de son activité soumise à TVA.

La section d'exploitation reprend les dépenses suivantes :

- Des achats de spectacles pour 98 000 € accompagnés de leurs frais annexes : droits de SACEM, frais de techniciens de type régie son et lumière, conférences et interventions culturelles, pour un montant de 66 500 €
- Le maintien d'intervention à destination des scolaires
- Le développement des prestations de bar
- La bascule des conférences dans le cadre des « Mardis du savoir » sur le budget principal de la ville (médiathèque)
- Des frais de personnel à hauteur de 319 750 € intégrant la mise à disposition de personnel, la revalorisation du point d'indice sur une année complète

Côté recettes d'exploitation, elles s'élèvent pour 2024 à hauteur de 168 800 € en lien avec la programmation culturelle, la hausse des recettes liées à la prestation de bar mais aussi au personnel mis à disposition de la Ville (87 000 €).

Sont également intégrées aux recettes, la subvention du Département ainsi que les éventuelles subventions versées par l'Etat dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle ou des recettes liées au mécénat.

L'équilibre du budget se fait au travers d'une subvention versée par la ville qui atteint 339 850 € soit une hausse de 8 850 € par rapport à 2023.

Pour la section d'investissement, il est prévu une enveloppe de 6 300 € pour l'achat éventuel de mobilier ou de matériel informatique.

Les investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2024, détaillé par articles, est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2024 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors du Conseil d'exploitation de la régie culturelle du 28 novembre 2023 et de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » le 13 décembre 2023.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 29 novembre 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2024 de la régie culturelle autonome tel que présenté en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

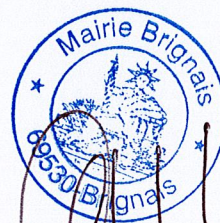
Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024

Subvention d'équilibre à la résidence-autonomie « Les Arcades »

N°2023_137

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Le budget primitif de la résidence-autonomie « Les Arcades » (budget annexe du CCAS) s'élève, pour l'exercice 2024, à 895 000 € (contre 866 800 € en 2023) équilibrés en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 12 400 € (contre 75 800 € en 2023) équilibrés en dépenses et en recettes en section d'investissement.

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement de la résidence-autonomie pour l'exercice 2024 s'élève à 148 100 € (contre 117 000 € en 2023).

Le budget primitif 2024 de la résidence-autonomie « Les Arcades » a été présenté au Conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire du 28 novembre 2023 et sera soumis au vote dudit conseil le 21 décembre 2023.

La demande de subvention d'équilibre 2024 de la résidence-autonomie « Les Arcades » a été vue lors de la commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 13 décembre 2023 et de la commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » du 13 décembre 2023 dans le cadre des présentations du budget 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VALIDER le versement d'une subvention d'équilibre, pour l'exercice 2024, d'un montant de 148 100 € à la résidence autonomie « Les Arcades »
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 657381 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2024
Subvention d'équilibre au CCAS

N°2023_138

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Le budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Brignais s'élève pour l'année 2023 à 245 000 € (contre 248 050 € en 2023) en section de fonctionnement et à 1 000 € (contre 9 650 € en 2023) en section d'investissement.

Ces dépenses sont relatives au fonctionnement du service d'aide sociale ainsi qu'à celle de l'unité « Accompagnement et handicap ».

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du CCAS de Brignais pour l'exercice 2023 s'élève donc à 195 500 € (contre 183 000 € au budget primitif 2023).

Le budget primitif du Centre communal d'action sociale a été présenté au Conseil d'administration de cet établissement public lors du débat d'orientation budgétaire du 28 novembre 2023 et sera soumis au vote dudit conseil le 21 décembre 2023.

La commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023 dans le cadre des présentations du budget 2023.

La commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 décembre 2023, dans le cadre des présentations du budget 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VERSER une subvention d'équilibre, d'un montant de 195 500 €, au profit du Centre communal d'action sociale pour l'année 2024
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 657362 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Subvention d'équilibre 2024

N°2023_139

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **21 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais s'élève, pour l'année 2024, à 537 650 euros en section de fonctionnement.

Les dépenses sont relatives au fonctionnement de la régie qui a pour objet de mettre en œuvre la politique culturelle de la commune et de coordonner en outre les animations culturelles dites « hors les murs ».

La subvention d'équilibre de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2024 s'élève à 339 850 euros soit une augmentation de 8 850 € par rapport à 2023.

Cette subvention permet de couvrir les frais relatifs à la programmation culturelle ainsi qu'aux frais de personnel.

Le budget primitif de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le 29 novembre 2023.

La commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023 dans le cadre des présentations du budget 2023.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 339 850 euros pour l'exercice 2024 à la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la ville 2024 au compte 657363 chapitre 65 et versée sur le budget annexe de la RCAVB 2024 au compte 74748 chapitre 74

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE URBANISME

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

N°2023_140

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la délibération n°2023-124 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le (ou les) grade(s) des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Considérant que l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

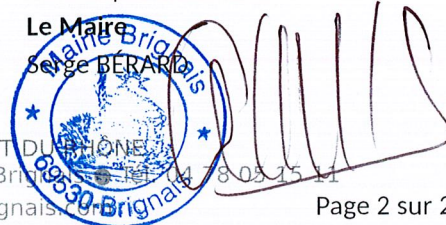
- DIRE que, dans l'attente du recrutement d'un nouvel instructeur d'urbanisme et pour la gestion du dossier « Règlement Local de Publicité », il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet
- AUTORISER la création d'un emploi non permanent à temps complet, ouvert au grade d'adjoint administratif territorial pour la période du 1er janvier 2024 au 29 février 2024, son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Cadre d'emplois : adjoint administratif – filière administrative – catégorie C
 - Quotité de travail : Temps complet (100%)
 - Missions globales :
 - Gestion du dossier « Règlement Local de Publicité »
 - Assurer l'accueil du service urbanisme et renseigner le public
 - Gestion administrative polyvalente
 - Gestion des dossiers d'urbanisme confiés par la responsable
 - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 22 février 2023
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BERARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – SERVICE COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION CITOYENNE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

N°2023_141

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la délibération n°2023-124 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le (ou les) grade(s) des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat ville au 1^{er} janvier 2024, il y a lieu de procéder au renouvellement d'un emploi non permanent à temps complet de chef de projet « politique de la ville » au sein du service cohésion sociale, participation citoyenne et emploi
- AUTORISER la création d'un emploi non permanent à temps complet, sous contrat de projet, ouvert au grade de rédacteur territorial pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ; son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Cadre d'emplois : Rédacteur territorial – filière administrative – catégorie B
 - Quotité de travail : Temps complet (100%)
 - Missions globales :
 - Mettre en œuvre la politique de la ville
 - Participer aux missions du service Cohésion sociale et participation citoyenne
 - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 22 février 2023
- INDIQUER que cet emploi sera occupé par un agent contractuel sur le fondement de l'article 332-23 1° du Code général de la fonction publique. La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et/ou 64111 du budget principal de la commune – exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX
PRIME POUVOIR D'ACHAT
Modalités de versement et d'attribution

N°2023_142

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 12 décembre 2023,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le décret cité ci-dessus prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à certains agents publics.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000 € sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la Garantie individuelle du Pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents de la ville de Brignais,
- DÉTERMINER le montant de la prime comme suit (dans la limite des plafonds fixés par le décret) :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 25 000 €	400 €
Supérieure à 25 000 € et inférieure ou égale à 30 000 €	275 €
Supérieure à 30 000 € et inférieure ou égale à 39 000 €	130 €

- PRÉCISER que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
- PRÉCISER que la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat fait l'objet d'un versement unique au mois de janvier 2024 et qu'elle n'est pas reconductible
- PRÉCISER que l'attribution de ladite prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel du Maire conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – comptes 64118, 64138 et 64128 du budget principal de la commune – exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

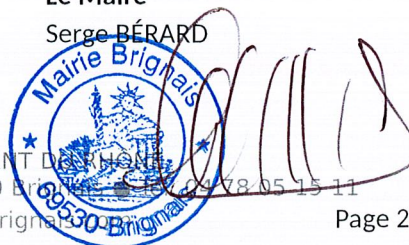
Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : CIMETIÈRE

TARIFS DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM
Année 2024

N°2023_143

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Le Code Général des collectivités Territoriales a confié au Maire la Police des funérailles et des cimetières lui assignant la mission d'y maintenir l'ordre et la décence dans le cadre d'une stricte neutralité et de veiller au transport des personnes décédées, aux inhumations et exhumations ainsi qu'au maintien de l'hygiène et de la salubrité publique.

Depuis plusieurs années, la collectivité organise des reprises régulières de concessions Dans un contexte de forte inflation, elle doit faire face à une hausse de ses charges. Afin de maintenir le même niveau de service au public, la commune a décidé de réévaluer ses tarifs aux usagers pour garantir son équilibre budgétaire.

En 2023, la pose de 10 nouvelles cavurnes a été réalisée (ce qui a représenté un coût de 4090.40 €) et une opération de reprise de concessions est entreprise chaque année à hauteur de 5 000 € permettant ainsi de répondre aux impératifs de conditions de reprise conformément à la loi 2022-217 du 21 février 2022.

Une reprise de concession, en particulier dans l'ancien cimetière, peut en cas d'état d'abandon, coûter plus de 2 000 € (creusement de la fosse, exhumations des corps, mise à l'ossuaire du reliquaire, démontage du monument et/ou ponçage des gravures...).

Pour toutes les raisons susmentionnées, les tarifs des emplacements sont à modifier pour l'année 2024.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ACTUALISER les tarifs de l'attribution des concessions pour « le nouveau » et « l'ancien » cimetière ainsi que celle des cases et cavurnes du columbarium, comme suit et selon une revalorisation de 5 % (indice des prix à la consommation hors tabac) :

Concessions (ancien et nouveau cimetière) - à partir du 01/01/24		
Durée	Concession simple - 2m ² (en €)	Concession double - 4m ² (en €)
15 ans	278	441
30 ans	499	882
50 ans	719	1 346
Columbarium		
Durée	Case (en €)	Cavurne (en €)
15 ans	373	551

- DIRE que les crédits nécessaires seront versés au chapitre 70 – compte 70311 du budget principal de la commune – exercice 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

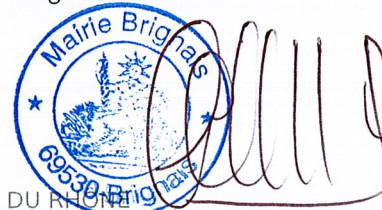
Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : VIDÉOPROTECTION

DÉPORT D'IMAGES VERS LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE BRIGNAIS
Convention

N°2023_144

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune de Brignais a été autorisée par arrêté préfectoral n° dspc-bpa-120520-du 12 mai 2020 à mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine conformément aux dispositions des articles L251-1 à L255-1 du Code de la sécurité intérieure et le décret d'application n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié ;

Considérant que la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État, sera signée à l'issue du vote de la présente délibération, conformément au décret n° 2000-275 du 24 mars 2000 ;

Considérant l'intérêt d'un déport d'images et d'accès aux enregistrements vers la Brigade de Gendarmerie nationale afin de faciliter leurs conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique ;

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'Etat et la commune de Brignais pour l'exploitation du dispositif de vidéoprotection et en particulier de fixer les modalités de transmission et de mise à disposition des informations traitées par le réseau de vidéoprotection implanté sur la commune de Brignais. Il est précisé que le déport d'images et d'accès des enregistrements sont réalisés sans possibilité d'extraction et dit que les enregistrements seront toujours réalisés dans les locaux de la Police municipale par ses agents habilités.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER le déport d'images et d'accès aux enregistrements vers la Brigade de Gendarmerie ;
- APPROUVER la convention de partenariat entre l'État, la brigade de Gendarmerie de Brignais et la commune de Brignais telle qu'annexée au rapport ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : MANDAT SPÉCIAL POUR UNE MISSION À PARIS
LABEL « LIRE ET FAIRE LIRE »
Remboursement des frais de déplacement

N°2023_145

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Dans le cadre de la remise du Label « Lire et faire Lire », la 1ère adjointe Madame Anne-Claire ROUANET a dû se rendre à Paris les 15 et 16 octobre 2023. Madame Anne-Claire ROUANET 1ère adjointe a été missionnée par Monsieur le Maire pour assister à la remise des prix.

Dans le cadre de cette mission, Madame Anne-Claire ROUANET a avancé une partie des frais de déplacements. L'article L 2123-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance. »

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- ACCEPTER la prise en charge des frais de déplacement engagés par Madame Anne-Claire ROUANET selon le détail ci-dessous :

- Frais de transport : 90,30 €

Soit la somme de quatre-vingt-dix euros et trente centimes (90,30 euros), par chèque sur le compte de la régie d'avance des frais de déplacement des élus

- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65312 du budget principal de la commune – exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : MANDAT SPÉCIAL POUR UNE MISSION À PARIS
« GRAND PRIX LIVRES HEBDO »
Remboursement des frais de déplacement et de séjour

N°2023_146

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Dans le cadre de la remise officielle du « Grand Prix Livres Hebdo » des bibliothèques catégorie communication, la 1ère adjointe Madame Anne-Claire ROUANET a dû se rendre à Paris les 11 et 12 octobre 2023. Madame ROUANET 1ère adjointe a donc été missionnée par Monsieur le Maire pour assister à la remise des prix.

Dans le cadre de cette mission, Madame ROUANET a avancé une partie des frais de déplacements et de séjour, L'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que les élus ont droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

« Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance. »

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- ACCEPTER la prise en charge des frais de déplacement et de séjour engagés par Madame Anne-Claire ROUANET selon le détail ci-dessous :
 - Frais de transport : 101,10 €
 - Frais de repas : 35 €Soit la somme de cent trente-six euros et dix centimes (136,10 euros), par chèque sur le compte de la régie d'avance des frais de déplacement des élus
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65- compte 65312 du budget principal de la commune – exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX
CONVENTION DE GESTION
Autorisation de signature

N°2023_147

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Vu les articles L.441 et suivants, R.441-5 à R.441-5-4, et R.441-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la Loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la Loi n°2000-1209 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la Loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale ;

Vu la Loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu la Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

Vu la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°99-836 du 22 septembre 1999 relatif au régime des attributions de logements locatifs sociaux

Vu le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées ;

Vu le décret n° 2011-176 du 15 février 2011 relatif à la procédure d'attribution des logements sociaux et au droit au logement opposable ;

Vu le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2011 relatif au contenu de la convention de réservation de logements par l'État mentionnée à l'avant-dernier alinéa de l'article R.441-5 du CCH ;

Vu le Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) du Rhône en date du 23 novembre 2022 ;

Vu les conventions d'utilité sociale signées entre l'État, les bailleurs sociaux et les intercommunalités ;

Vu l'Accord Collectif Départemental du Rhône 2023-2027 et la Convention Intercommunale d'Attribution de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) ;

La Loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion « en flux » des réservations de logements sociaux, qui vient se substituer à la gestion « en stock ». Cette réforme vise à apporter plus de souplesse dans la gestion du parc locatif social, en améliorant le fonctionnement du système des attributions de logements sociaux et en rendant plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande. Elle doit également permettre de remplir les objectifs de la politique du logement, en particulier ceux de relogement des publics prioritaires et des demandeurs en mutation dans le parc social.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, les réservataires de logements sociaux se verront attribuer un droit annuel d'attribution, exprimé en pourcentage du parc de logements libérés et concernés par la gestion en flux.

Le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux précise les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux et impose aux bailleurs sociaux de signer avec chaque réservataire, une convention fixant les modalités de fonctionnement.

Le cadre règlementaire permettant quelques souplesses dans la mise en œuvre de la gestion en flux, la CCVG et les communes membres ont rencontré les différents bailleurs sociaux pour leur faire part du fonctionnement souhaité sur le territoire intercommunal.

Pour rappel, dans le cadre de la politique locale de l'habitat, la CCVG et les communes ont contracté des droits de réservation auprès des bailleurs sociaux, en contrepartie de subventions et de garanties d'emprunt.

Les communes, et en particulier les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), continueront de proposer des candidats aux bailleurs sur les logements qui leur sont orientés.

Pour exemple : si auparavant la commune était réservataire de 2 logements mais qu'il n'y avait pas de débite pendant 10 ans, aucune proposition de candidats n'était possible. Dans le cadre de la gestion en flux, la commune devient réservataire de « 0,1 logement », ce qui assure dans l'exemple donné ci-dessus une proposition de candidats tous les 10 ans.

Avant le 28 février de chaque année, le bailleur social transmettra à l'ensemble des réservataires un bilan annuel des logements proposés, ainsi que des logements attribués au cours de l'année précédente, par typologie de logement, type de financement, commune et année de mise en service.

Pour chaque bailleur possédant du patrimoine sur la CCVG, une convention relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux sera établie et conclue sur une durée de trois ans. Les communes réservataires de logements, le bailleur et la CCVG seront signataires.

La commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- PRENDRE ACTE de la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la gestion en flux des réservations de logements sociaux, avec les bailleurs et la CCVG, selon le modèle présenté en annexe et tout document s'y rattachant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

**OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU GARON
SMAGGA**
Avis de la commune

N°2023_148

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **21 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) a élaboré un plan pluriannuel de gestion de la ripisylve du Garon et de ses affluents pour la période 2024-2029.

Ce document préparé par le technicien de rivière, constitue la feuille de route des travaux d'entretien et de restauration de la végétation à conduire sur une période de six ans.

Les travaux d'entretien et restauration consistent en :

- Des travaux forestiers : abattage sélectif, abattage d'arbres à risques, enlèvement du bois mort, lutte contre les espèces invasives
- Des travaux sur le lit et les berges : reconstitution de la ripisylve, amélioration de la perception paysagère par la mise en valeur du cours d'eau, entretien des plantes face à des espèces invasives comme la renouée du Japon, actions pour la libre évolution du cours d'eau.

Le document est élaboré à l'échelle du bassin versant du Garon et concerne 24 communes (SAINT MARTIN EN HAUT, SAINTE CATHERINE, BRIGNAIS, CHAPONOST, MILLERY, MONTAGNY, VOURLES, BRINDAS, MESSIMY, THURINS, YZERON, BEAUVALLON, CHABANIERE, CHAUSSAN, MORNANT, ORLIENAS, RONTALON, SAINT LAURENT D'AGNY, SOUCIEU EN JARREST, TALUYERS, CHARLY, GIVORS, GRIGNY et SAINT GENIS LAVAL).

Dans le cadre des procédures administratives, le SMAGGA a sollicité une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général (DIG) auprès de la Préfecture. A ce titre, une enquête publique a été organisée du 27 novembre au 14 décembre 2023.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture, soit au plus tard le 29 décembre 2023.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DONNER un avis favorable sur le plan de gestion pluriannuel d'entretien et restauration des berges, de la ripisylve et des atterrissements sur le bassin versant du Garon concernant 24 communes, dont Brignais

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
Subventions 2024

N°2023_149

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement de l'activité football sur son territoire, souhaite allouer une subvention de fonctionnement maximale de 9 450 € à l'Association Sportive Brignais Football.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention permettant de formaliser les moyens alloués à l'association en fonction d'objectifs précis et d'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association. Celle-ci comprend la subvention de fonctionnement dont le versement est assuré en 2 temps :

- 7 350 € versés en début d'année intégrant 2 350 € liés aux critères de subventionnement des clubs et 5 000 € liés au soutien de l'école de football.
- 2 100 € de solde conditionnés à la production des documents stipulés dans la convention annexée, et versé le cas échéant, pour tout ou partie, après la rentrée de septembre 2024.

Cette subvention donnera la capacité au club de s'engager auprès d'éducateurs sportifs sur la saison 2023-2024 et de garantir l'accompagnement des équipes de jeunes pour les entraînements et les matchs. Le développement du club nécessite la structuration et l'organisation d'une « école de football » encadrée par un responsable technique assurant la cohérence d'un projet éducatif et sportif partagé et appliqué par les différents éducateurs de chaque équipe. Il est proposé d'accompagner financièrement le club en ciblant cet objectif « d'école de football » afin de lui permettre de mobiliser les intervenants adéquats, qui connaissent la discipline et le public, pour favoriser la qualité des apprentissages.

Ce soutien significatif en faveur du développement local de cette discipline pour les enfants et les jeunes s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'un club attractif, ouvert et impliquant des joueurs et des joueuses dès le plus jeune âge.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention jointe en annexe
- VOTER la subvention telle que détaillée ci-dessous :
 - 7 350 € versés en début d'année intégrant 2 350 € liés aux critères de subventionnement des clubs et 5 000 € liés au soutien de l'école de football.
 - 2 100 € de solde conditionnés à la production des documents stipulés dans la convention annexée, et versé le cas échéant, pour tout ou partie, après la rentrée de septembre 2024
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au Sport, à signer la convention et ses éventuelles annexes
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

Convention d'objectifs et de moyens avec la ville pour l'année 2024

N°2023_150

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Afin d'être en conformité avec la loi du 12 avril 2000 imposant la conclusion d'une convention entre la collectivité qui subventionne et l'organisme subventionné dès lors que les aides en numéraire et/ou en nature dépassent le seuil de 23 000 €, toutes sections confondues, il apparaît nécessaire de rédiger une convention-cadre entre la ville et l'Association Musicale de Brignais (AMB).

Dès le 29 mai 1999, la Ville de Brignais, estimant que l'enseignement, la pratique et la diffusion de la musique sous toutes ses formes concourent à l'intérêt communal et à la politique culturelle de la municipalité, a décidé de formaliser ses liens avec l'Association Musicale de Brignais (AMB) à travers une convention d'objectifs et de moyens.

Ces moyens sont de trois ordres :

- matériels
- techniques
- financiers

Cette convention a fait l'objet de reconductions votées par le Conseil municipal depuis 2002. Alors que l'association déménageait dans les nouveaux locaux du pôle culturel, cette convention a été reconduite annuellement jusqu'en décembre 2023.

La subvention globale allouée par la ville à l'AMB pour l'ensemble de ses sept sections a été de de 111 000 € en 2023.

Il est proposé de reconduire cette somme pour l'année 2024 et de proroger la convention d'une année.

L'AMB est utilisatrice de locaux dédiés à la pratique de la musique. Les modalités d'usage de ceux-ci sont développées dans une convention spécifique signée annuellement.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe
- APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 111 000 euros à l'Association Musicale de Brignais pour l'exercice 2024
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la ville 2024 au compte 6574 chapitre 65 et versés à l'Association selon le calendrier des versements indiqué dans la convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT LA CÂLINERIE
Convention d'occupation d'un local

N°2023_151

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **21 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

La Câlinerie est un Établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de 18 places, géré par le Centre social de Brignais.

Par délibération du 22 juin 2017, la Ville de Brignais a acquis un local en rez-de-chaussée d'immeuble au 84 rue du Renouveau pour permettre la relocalisation de la Câlinerie dont le local devait être démoli dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) des Pérouses.

Afin de formaliser les cofinancements nécessaires à l'aménagement des lieux et les conditions d'occupation de ce local, la Ville et le Centre social de Brignais ont signé une convention d'occupation, validée par délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2017, pour une entrée dans les lieux en janvier 2020.

Après 4 années de fonctionnement de la crèche La Câlinerie, il est apparu aux deux parties qu'il était nécessaire de reprendre cette convention pour préciser certains fonctionnements :

- clarifier les échanges financiers entre la Ville et le Centre social (paiement du loyer et prise en compte du montant des charges) dans le cadre convenu avec la Caf
- désendetter le Centre social pour lui permettre d'assainir sa trésorerie
- rendre la Ville pleinement propriétaire des locaux
- faciliter l'entretien courant du bâtiment et contractualiser les interventions des services techniques de la ville afin d'éviter le recours systématique à des prestataires.

Afin de simplifier les échanges financiers avec le Centre social, et de formaliser un fonctionnement plus classique entre locataire et propriétaire, il a été proposé au Centre social et à la Caf du Rhône les dispositions suivantes :

- Définition d'un montant de loyer et de charges cohérent avec le type de local
- Compensation de la hausse du loyer par une hausse équivalente de la subvention municipale, pour arriver à une opération financièrement neutre pour les deux parties.
- Solde par anticipation du prêt contracté par le Centre social auprès de sa banque
- Rachat par la ville de l'actif du Centre social (travaux réalisés sur le bâtiment et financés par un emprunt) pour un montant de 75 000 €, correspondant au solde du prêt du Centre social. L'ensemble des aménagements du local de la crèche est ainsi intégré au patrimoine de la ville.
- Définition du cadre d'intervention des services municipaux pour des travaux d'entretien courant, afin d'éviter au Centre social d'avoir à recourir à une entreprise extérieure.

Dispositions inscrites dans la nouvelle convention :

Loyer et charges

Le montant du loyer est fixé à 2000 € / mois + charges (TEOM, contrats de maintenance)

Le loyer sera appelé trimestriellement, terme à échoir par l'envoi d'un avis des sommes à payer.

Travaux d'entretien courant qui incombent au locataire

Le Centre social pourra solliciter une intervention des services de la Ville. Ces interventions seront facturées au moment des appels de loyer, pour un montant horaire forfaitaire de 22,80 €.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 16 décembre 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, 0 non-participations, délibère pour

- DE VALIDER la Convention d'occupation pour les locaux de l'EAJE LA Câlinerie, sis 84 rue du Renouveau à Brignais, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024, en remplacement de celle validée le 28 septembre 2017
- DE DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 75 - compte 752 du budget principal de la commune - exercice 2024
- DE DIRE que les dépenses liées au rachat de l'actif correspondantes seront prélevées au chapitre 21 - compte 21318 du budget principal de la commune - exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES / VILLE
AVENANT N°1
Approbation et autorisation de signature

N°2023_152

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Par délibération en date du 16 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actuelle convention tripartite d'objectifs et de moyens conclue avec le Centre social et socioculturel de Brignais et la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Rhône, convention ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023 et ce pour une durée de 4 ans.

Un travail conjoint des services de la ville et du Centre social a été réalisé au cours du deuxième semestre 2023 afin de clarifier la convention d'occupation des locaux occupés par la crèche de la Câlinerie gérée par le Centre social, et de faciliter la gestion courante de cet équipement. Cette nouvelle convention prévoit la perception d'un loyer et la facturation de charges d'entretien.

Afin de respecter le montant plafond imposé par la Caf pour les charges de locaux (12 000 € par an), une partie des recettes perçues sera compensée en subvention de fonctionnement. C'est l'objet de l'avenant à la convention tripartite présenté en annexe. Pour information, le montant à verser pour l'année 2024 est de 17 405 € et sera intégré à la subvention globale de fonctionnement versée au Centre social.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER l'avenant à la convention joint en annexe
- AUTORISER M. le Maire à signer celui-ci
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2024 à 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL

SUBVENTIONS 2024

Fonctionnement, Enfance Jeunesse, Accompagnement à la scolarité

N°2023_153

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune. Le Centre social et socioculturel de Brignais a donc déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Pour rappel, la Convention tripartite d'objectifs et de moyens conclue avec le Centre social et socioculturel de Brignais et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône a été adoptée en conseil municipal par délibération du 16 novembre 2022.

Pour mémoire, le Centre social développe des projets et des activités autour de plusieurs axes :

- Petite enfance (crèche La Câlinerie)
- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet)
- Apprentissage (accompagnement à la scolarité, ateliers sociolinguistiques pour les adultes, action d'éveil maternelle avec l'école André-Lassagne)
- Activités et événements à destination des adultes et des familles, pour favoriser le lien social (sorties familiales, événements festifs...)
- Seniors (lien social et prévention de la perte d'autonomie)
- Lutte contre la fracture numérique
- Activités socio-culturelles pour adultes (activités auto-financées)

Dans le respect de la convention tripartite qui prévoit le financement du Centre social par la ville, la subvention de fonctionnement 2024 se décline comme suit :

- Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 188 500 €
- Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 264 000 €
- Accompagnement à la scolarité au titre du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 1700 €
- Dispositif adulte-relais : 8 000 €
- Compensation des charges hors plafond pour les locaux de la crèche La Câlinerie : 17 405 €

Soit un montant total de 479 605 €

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 479 405 € pour l'année 2024
- Dans le respect de la convention tripartite qui prévoit le financement du Centre social par la ville, la subvention de fonctionnement 2024 se décline comme suit :
- Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 188 500 €
 - Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 264 000 €
 - Accompagnement à la scolarité au titre du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 1700 €
 - Dispositif adulte-relais : 8 000 €
 - Compensation des charges hors plafond pour les locaux de la crèche La Câlinerie : 17 405 €
- Soit un montant total de 479 605 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les huit premiers mois de l'année, par huitièmes du montant global.
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS
Subvention 2024

N°2023_154

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune. La Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Pour rappel, la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a été adoptée par délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2022. Elle prévoit le financement de la MJC par la ville à travers la mise à disposition de locaux et l'attribution d'une subvention annuelle.

Pour mémoire, la MJC développe des projets et des activités autour de plusieurs secteurs :

- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs les mercredis et les vacances et stages techniques pendant les vacances)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet, stages techniques)
- Activités et évènements à destination des enfants, des adultes et des familles pour favoriser le lien social (activités socioculturelles, actions culturelles, citoyennes et associatives)

Dans le respect de la convention d'objectifs et de moyens signée en 2022, la subvention de fonctionnement 2024 se décline comme suit :

- Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 104 000 €
- Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 117 500 €
- Dispositif adulte-relais : 8 000 €
- Labo des curieux : 4 500 €

Soit un montant total de 234 000 €

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 234 000 € pour l'année 2024

Dans le respect de la convention d'objectifs et de moyens signée en 2022, la subvention de fonctionnement 2024 se décline comme suit :

- Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 104 000 €
- Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 117 500 €
- Dispositif adulte-relais : 8 000 €
- Labo des curieux : 4 500 €

Soit un montant total de 234 000 €

- **PRÉCISER** que le versement sera effectué mensuellement, sur les six premiers mois de l'année, par sixièmes du montant global.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF
Subventions 2024

N°2023_155

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif telles que proposées par la commission « Solidarité et vie scolaire » :
 - Lire et faire lire 500 €

Par 29 voix pour, 2 contre, 1 abstention, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif telles que proposées par la commission « Solidarité et vie scolaire » :
 - Association pour une Scolarité Ambitieuse et Joyeuse des Enfants Atypiques (ASAJEA) 1 000 €

Par 30 voix pour, 2 contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif telles que proposées par la commission « Solidarité et vie scolaire » :
 - Scouts et Guides de France 800 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRAUD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE
Subventions 2024

N°2023_156

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2024 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 14 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère culturel telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Amis du Vieux Brignais 740 €
 - Association Festival de la Bulle d'or 13 000 €
 - Association Théâtre des 400 Coups 1 000 €
 - Association Compagnie de l'Elan 150 €

Par 32 voix pour, 0 contre, 1 abstention, 0 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère culturel telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Quais de Départ 2 000 €
- PRÉCISER que les dotations à certaines associations, dont les relations avec la Ville sont contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens, font l'objet de délibérations spécifiques (Association Musicale de Brignais, association Amicale Laïque et association Espérance et Vaillantes de Brignais)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 6574 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT
Subventions 2024

N°2023_157

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions de fonctionnement émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » le 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère sportif telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Sud Lyonnais Basket 4 400 €
 - Association Delta Sport Brignais 3 950 €
 - Association Raids Eurosportifs 500 €
 - Association Sportive Volley du Garon 2 950 €
 - Association Garon Aquatic Club 2 750 €
 - Association Boxing Club de Brignais 1 450 €

Par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère sportif telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Vélo Club de Brignais 2 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS
Subvention 2024

N°2023_158

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER une subvention de 13 450 € pour l'association Amicale Laïque de Brignais (association omnisports et culturelle), telle que proposée par la commission n°4 « Animation, vie associative culturelle et sportive », selon la répartition ci-dessous :
 - Sections sportives 7 850 €
 - Sections culturelles 5 600 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2024.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)
Subvention 2024

N°2023_159

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions de fonctionnement émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER une subvention de 19 600 € pour l'association Espérance et Vaillantes de Brignais (association omnisports et culturelle), telle que proposée par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive », correspondant à la répartition ci-dessous :
 - Sections sportives 17 800 €
 - Section culturelle 1 800 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 6574 du budget principal de la commune - exercice 2024.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL ET HUMANITAIRE
Subventions 2024

N°2023_160

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » du 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif, social et humanitaire telles que proposées par la commission « solidarité et vie scolaire » :
 - Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Brignais 11 000 €
 - Amicale du don du sang bénévole de Brignais 200 €
 - Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) 500 €
 - Pour leur avenir 400 €
 - Passerelle pour l'emploi 5 700 €
 - Mission locale – provision de subvention de fonctionnement 17 000 €
 - Mission locale – provision de subvention pour le Fonds d'aide aux jeunes 500 €

Les subventions octroyées à la Mission locale étant définies en fonction du nombre de brignairots suivis, elles feront l'objet d'un rapport complémentaire en début d'année 2024 lorsque nous disposerons des éléments chiffrés de l'année 2023

- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION
Subventions 2024

N°2023_161

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère d'animation telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Interclasses 1 800 €
 - Association Comité des Fêtes 3 000 €
 - Association Brignais Commerce & Vous 5 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires pour les demandes des associations « Interclasses » et « Comité des Fêtes » seront prélevés au chapitre 25 - compte 6574 du budget principal de la commune - exercice 2024
- DIRE que les crédits nécessaires pour la demande de l'association « Brignais Commerce & Vous » seront prélevés au chapitre 94 - compte 6574 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS
Subvention 2024

N°2023_162

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a reçu de l'Amicale du personnel municipal de Brignais une demande de subvention. Pour rappel, l'Amicale du personnel de Brignais et la Ville de Brignais sont liées par une convention pluriannuelle par laquelle la collectivité s'engage à soutenir financièrement l'association.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER la subvention de la commune aux associations du champ de l'administration générale telles que proposées par la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » :
 - Amicale du personnel de Brignais 24 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ
Subventions 2024

N°2023_163

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 13 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER la subvention de la commune aux associations du champ de l'administration générale telles que proposées par la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » :
 - Association Secouristes français de la Croix Blanche de Brignais 1 500 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Subventions 2024

N°2023_164

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **22 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 20 novembre 2023 et la commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » du 14 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VOTER la subvention de la commune aux associations du champ de l'administration générale telles que proposées par la commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » :
 - Association Brignais Demain 300 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
Adoption

N°2023_165

Date d'affichage de la liste des délibérations : **22 décembre 2023**

Date de transmission en Préfecture : **21 décembre 2023**

Date de mise en ligne : **22 décembre 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 décembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Anne-Marie MANDRONI) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christine MARCILLIERE (à Catherine PEREZ) - Christelle RIVAT (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

Il est rappelé que le budget 2024 est voté, après le vote du débat d'orientation budgétaire, conformément à l'instruction M57, soit par chapitres.

Les comparaisons entre les années 2023 et 2024 font référence au budget primitif.

Ledit projet de budget s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement. Sont à souligner les points suivants :

Pour les dépenses réelles de fonctionnement, on constate une hausse à hauteur de 4.58 %. Cette évolution s'explique par :

- La hausse des charges de personnel de 3.45% soit + 300 000 € intégrant divers facteurs dont la hausse des cotisations CNRACL pour 34 500 €, la hausse du SMIC pour 11 600 €, l'impact des créations de poste 2023 sur une année pleine pour 302 000 €, un glissement vieillesse et technicité pour 95 000 €, un saisonnier supplémentaire aux services techniques en juin et juillet, une enveloppe d'heures supplémentaires notamment en lien avec les élections européennes, la création d'un poste d'instructeur urbanisme à partir de septembre 2024, la suppression du poste de directeur général adjoint à la mi-année et l'affectation d'un agent au CCAS
- Une hausse des charges à caractère général de 7.75%, correspondant à 208 000 €, en lien avec l'impact de la hausse des prix du gaz et de l'électricité pour 230 000 €, et celle des denrées alimentaires pour 10 000 €. A cela s'ajoutent des prestations complémentaires dont l'externalisation du nettoyage pour divers sites dont le bâtiment Jean Moulin A ou l'école Fournion et la location de bâtiments modulaires pour les vestiaires du foot
Parallèlement, des dépenses 2023 ne sont pas reconduites comme l'assurance dommages-ouvrages du groupe scolaire Jean Moulin, des frais d'études, l'achat d'équipements de protection individuelle pour faire face à la pandémie de Covid ou encore les festivités de jumelages
- La hausse de l'enveloppe consacrée aux autres charges de gestion courantes de 3.51 % soit 93 000 € intégrant la hausse des subventions versées aux budgets annexes et aux syndicats mais aussi la fiscalisation de la contribution au Smagga. Globalement, le soutien aux associations reste stable
- La hausse des frais financiers avec le remboursement de l'emprunt contractualisé en 2022 et 2023.
- Un statu quo sur le reversement au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) et le prélèvement au titre de la loi « solidarité et renouvellement urbain »

Les dotations aux amortissements continuent leur hausse avec la poursuite des investissements de l'année 2023. Le virement à la section d'investissement s'élève, quant à lui, à 16 000 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le budget tient compte de la stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat mais aussi de la hausse des tarifs des services à l'utilisateur en lien avec l'inflation subie par la commune dans ses dépenses courantes. Les recettes provenant de la Communauté de communes intègrent une hausse de la dotation de solidarité communautaire lié au pacte financier et fiscal adopté entre les communes membres et l'intercommunalité.

Les produits liés à la fiscalité locale ont été calculés avec une hausse des bases de taxe foncière de 5%, soit le taux d'inflation provisoire selon l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2023 (comme prévu dans la loi de finances de 2017), ajusté d'une revalorisation physique des bases.

Pour les dépenses d'équipement, les projets de la collectivité continuent et se développent avec :

- La fin des travaux du parc sud ainsi que d'un skate park face à l'école André Lassagne
- Des acquisitions foncières sur la commune dont 1 tènement sur le quartier de la Gare en lien avec la fin du portage par Epora ou encore le terrain d'assiette de la future halle festive



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023

- Des travaux sur les systèmes de chauffage dans le cadre de la réalisation d'économies d'énergie sur divers bâtiments
- La poursuite des études et travaux d'eaux pluviales sur divers secteurs dont celui de la Côte
- La création d'un centre de visionnage des caméras de vidéoprotection et le déploiement de caméras associées
- Des travaux de réfection sur la toiture de l'école Claudius Fournion
- L'étude sur la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville
- A côté des équipements neufs, sont inscrites des enveloppes d'investissement dites récurrentes, avec l'entretien annuel des bâtiments et de la voirie communale, l'informatique, le matériel - mobilier - signalétique

L'ensemble de ces opérations seront financées par des subventions, par de l'autofinancement et un emprunt d'équilibre de 1 603 000 €.

L'encours de dette se situe à 6 791 092.81 € au 1er janvier 2024.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre, tout en rappelant les prévisions du budget primitif 2023.

Un projet de budget primitif 2024 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2024 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors des commissions n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » des 8 et 22 novembre, ainsi que du 13 décembre 2023.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 29 novembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 678 000 €	5 678 000 €
Fonctionnement	17 063 000 €	17 063 000 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Béatrice DHENNIN

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

